



Litige reglement degat chute porte de douche

Par charles

Pendant l'absence du locataire, la chute de la porte de douche a cassé le lavabo et du carrelage.

La propriétaire via l'agence de location refuse de prendre les frais à sa charge bien qu'il y eu une erreur dans le choix de l'installation trop fragile.

Depuis le locataire ne peut ni se doucher ni utiliser le lavabo.

Quels recours peut il avoir puisqu'il n'y a aucune évolution.

L'assureur du locataire précise que c'est au propriétaire de faire les travaux à sa charge.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel et gratuit

On vous offre un véritable engagement de qualité. <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50